

Léz. Infos

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Novembre 2020 - n° 53



Cette lettre d'information municipale, la Léz. Infos, fut l'une de ses créations.

Nous dédions cette 53^e édition à M. Jean-Noël LANDRY, mon prédécesseur qui s'en est allé, en toute discrétion, le 2 octobre dernier.

Je salue son courage pour franchir tous les obstacles de sa vie personnelle et faire face aux défis pendant tout le temps qu'il a consacré au service des autres.

Homme de culture, non pas de celle des acquisitions égoïstes mais de celle de son envie de transmettre en choisissant le merveilleux métier d'enseignant.

Sa sensibilité au partage avec pour objectif d'élever le mieux possible les connaissances de ses élèves qu'il captivait de sa voix charismatique et par son humour.

Passionné et doué dans la pratique de nombreuses disciplines, théâtre, poésie, peinture, il abordait très rarement ses qualités.

Homme engagé : Élu maire 3 fois. D'abord 2 fois à Breillan son village du Doubs et puis en 2008 à Lézignan la Cèbe où, grâce à sa personnalité, ses compétences et ses expériences précédentes il a apporté le crédit et la confiance nécessaires pour convaincre une importante majorité des électeurs. Sa brillante élection a ouvert un nouveau chapitre de la gestion et de l'évolution du village.

Lors de son mandat, des équipements structurants ont été réalisés dont : l'extension du groupe scolaire, l'installation de la médiathèque, la construction d'un réservoir d'eau potable, l'aménagement de l'entrée nord du village, le City stade, le déplacement du monument aux morts.

Plusieurs études ont débuté ; rénovation du clocher, séparation des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement ainsi que le P.L.U.

Selon ses volontés, prenant en compte les contraintes de la situation de crise sanitaire, ses obsèques organisées par sa famille ont eu lieu le 5 octobre 2020 dans l'intimité de son cercle de vie.

Je présente à Martine son épouse, à ses enfants, à sa famille et à ses amis mes condoléances, celles des élus, des agents de la commune et des Lézignanais.



Léz. Infos Novembre 2020 N° 53

Lézignan la Cèbe

Tél. : 04 67 98 13 68

www.mairie-lezignan-la-cebe.fr

Salut Jean-Noël

Rémi BOUYALA

Maire de Lézignan la Cèbe
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Épouvantable !



À nouveau l'émotion nous envahit.

Abominable barbarie près de la porte d'un collège de la République. La liberté d'expression contestée jusqu'à la tragédie pour ce professeur d'histoire qui légitimement l'enseignait. N o u s pensons à **M. Samuel PATY**, à sa famille, à ses proches, à ses collègues et à ses élèves.

Mais encore une fois, ni les hommages, ni les discours n'y changeront rien. La liste des victimes est encore un peu plus longue alors, allons-nous nous en tenir à l'indignation avec de nouvelles promesses d'actions avant d'abdiquer ?

Renoncer au nom d'un bel idéal de libertés sans aucune limite jusqu'à l'irresponsabilité. Il n'y a plus de temps à perdre pour protéger nos concitoyens, pour faire respecter avec ardeur partout sur notre territoire national les valeurs fondamentales et les lois de notre République. M. le Président de la République s'est formellement engagé pour cet objectif.

À Lézignan la Cèbe, mercredi 21 octobre 2020, nos drapeaux étaient en berne. Aux portes de la mairie nous avons affiché notre solidarité avec les enseignants. Je n'ai pas proposé un nouveau rassemblement car ce sont d'autres actions qui très rapidement doivent être engagées.

Adieu et respect à Monsieur le Professeur Samuel PATY.

Les diverses mesures visant à renforcer la lutte contre la propagation de l'épidémie du virus covid-19 doivent être respectées car elles sont, pour l'instant, le seul rempart de prévention.

C'est une nouvelle étape qui rend notre quotidien plus contraint par des obligations mais aussi des interdictions. Nous adaptons la gestion de la commune et nous essayons de ne pas trop ralentir notre programme. Je remercie les agents de la collectivité et les élus qui s'y emploient. Certaines orientations de notre programme qui visent à préparer l'avenir de Lézignan la Cèbe nécessitent une concertation qu'il n'est pas possible d'engager en ce moment. Il sera parfois possible de solliciter nos concitoyens par nos moyens de communication et, pour les questions majeures, telles que l'évolution et les conséquences de l'urbanisation de notre village, nous attendrons que des débats puissent être organisés.

**Pour faciliter les suggestions de nos concitoyens
une nouvelle adresse email leur est dédiée :**
consultation@mairie-lezignan-la-cebe.fr

La programmation de nos rendez-vous pour les activités publiques (cérémonies, fêtes et animations) est toujours susceptible de modifications ou d'annulations en fonction de l'évolution des mesures liées à l'état d'urgence sanitaire.



Rémi BOUYALA

Maire de Lézignan la Cèbe
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée.



Afin de respecter les mesures sanitaires, le 28 Septembre 2020, le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente où la prochaine séance y sera également organisée le lundi 23 novembre.

Avant l'ouverture de la séance, M. Rémi BOUYALA, Maire, a remercié M. Frédéric COCUS, policier municipal, pour la qualité et l'efficacité de son action. Il lui a officiellement remis son arme de service et précisé « nous devons penser à sa protection, préserver sa sécurité ».

M. le Maire a également accueilli M. Christophe GAL nouveau conseiller municipal qui rejoint le groupe « minorité municipale ».

Le projet de règlement intérieur a été présenté aux élus. Aucune remarque n'ayant été exprimée il a été approuvé avec 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

L'accueil de loisirs périscolaire s'est également doté d'un règlement intérieur de fonctionnement et a élaboré un nouveau projet pédagogique pour les 2 prochaines années.

La commune souhaite mettre à disposition d'agriculteurs des terrains agricoles actuellement en friches. Pour cela le conseil a approuvé le principe d'un bail à ferme de 9 ans, renouvelable.

Le conseil s'est prononcé sur les noms des rues du futur quartier de La Pinède ; • Avenue de la Pinède pour l'artère principale, parallèle au Chemin des Barthes, qui traverse la ZAC depuis le Chemin de Caux ; • Allée des Grenadiers pour la première impasse sur la gauche perpendiculaire à l'Avenue de la Pinède ; • Allée des Arbousiers pour la deuxième impasse sur la gauche perpendiculaire à l'Avenue de la Pinède ; • Allée des Lauriers pour la troisième impasse sur la gauche perpendiculaire à l'Avenue de la Pinède ; • Rue de la Fontaine pour la rue qui rejoint l'Avenue de la Pinède au Chemin des Barthes.

Dans le centre de la commune, pour une impasse située au niveau de l'avenue de la Gare (face aux écoles) et qui se termine avant le ruisseau du Caval Ferrant : • Impasse du Caval Ferrant.

Ont été approuvées les modalités de remboursement des frais d'élus engagés lors des missions. Le remboursement interviendra sur la base du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 applicable aux fonctionnaires.

Ont été élus pour représenter la commune à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de l'agglomération : M. Rémi BOUYALA (titulaire) et Mme Annie ALLEL (suppléante).

Pour les représentants de la commune à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie, ce seront M. Alain MAISONNEUVE titulaire et M. Rémi BOUYALA suppléant.

Mandat est donné au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour une convention de participation au risque santé et une mise en concurrence transparente et non discriminatoire permettant de vérifier que la condition de solidarité est satisfaite.

La municipalité a prévu d'engager un plan de requalification de l'espace public et du bâti dégradé en centre village. Elle souhaite solliciter le Conseil d'Architecture de l'Hérault (CAUE) pour l'accompagner à la réussite de ce projet. L'adhésion à ce CAUE a été approuvé.

Le conseil municipal a approuvé le rapport d'activités 2019 du SIVOM d'Agde,

Aucune question diverse n'ayant été posée la séance s'est terminée.





Il y a 6 ans, dans le cadre des cérémonies du centenaire du début de la guerre 1914-1918, la municipalité a créé au cœur du quartier de Bédillière-Bellevue : le « **Square du souvenir** ».

Chaque arbre que nous avons planté rappelle le sacrifice des enfants de Lézignan la Cèbe morts pour la France. Devant chaque arbre, une plaque orientée vers le clocher rappelle le nom des Poilus morts au combat. Depuis, chaque année lors des cérémonies de commémoration du 11 novembre, avec nous, les enfants du conseil municipal déposent une gerbe au pieds de la stèle.

MERCI à notre concitoyen M. Laurent JALICOT qui bénévolement a pris en charge l'entretien de cette stèle.

Monument aux Morts

L'édifice avait besoin d'un entretien afin de stopper le développement de lichens qui dégradent sa surface, puis l'application d'un traitement d'imperméabilisation. L'opération a été confiée à l'entreprise ARNOULD - MTDP de Pézenas dirigée par M. Nicolas ARNOULD. Cette société a pour métier principal la taille, le façonnage et le finissage de pierres.

Commémoration du 11 Novembre 2020

Notre cérémonie s'adapte au plan sanitaire et notamment à l'arrêté départemental du 24 octobre 2020 (sous réserve de possibles évolutions).

En raison du passage de la totalité du département de l'Hérault en zone d'alerte maximale avec couvre-feu, les modalités d'organisation des prochaines cérémonies commémoratives doivent être adaptées. Ainsi, comme pour les cérémonies du printemps dernier, une participation restreinte à ces événements doit être retenue (Maire ou son représentant, 2 portes drapeaux et 2 représentants d'associations) dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.



Cimetière Municipal

Cet espace est communal et nous sommes attentifs à son entretien régulier pour y favoriser l'intimité des visiteurs avec leurs disparus. Nos agents de la commune et de l'intercommunalité ont préparé avec soins le cimetière pour le 2 novembre lors de la commémoration des défunts. Prochainement, quelques travaux d'entretien et d'améliorations seront engagés :

- rénovation des piliers du portail de l'avenue de l'égalité ainsi que de la croix côté mur du boulodrome,
- aménagement des espaces d'angles du carré central (secteur neuf).

Mercredi 23 septembre matin, l'accueil de loisirs la Céboïette a organisé sa première sortie de l'année, au musée Argiléum à Saint Jean de Fos. 9 enfants âgés de 5 à 9 ans et leurs deux animatrices, sont allés à la rencontre de l'histoire de la poterie locale avec au programme : Visite du musée et atelier d'initiation à la poterie.

Le groupe a découvert l'ancien atelier de poterie du XIX^e siècle, remarquablement conservé et présentant les mille et une facettes de la production traditionnelle de Saint-Jean-de-Fos : la poterie vernissée. Les enfants ont également découvert les étapes de production et les différents outils utilisés à l'époque et encore aujourd'hui.

Peu après, c'est avec enthousiasme qu'a débuté l'atelier d'initiation à la poterie. Cyril le potier a présenté la matière et les techniques liées à la pratique du modelage. Chaque enfant mais également les deux animatrices ont réalisé une pièce d'argile ; cuite sur place. Chaque potier en herbe a récupéré son œuvre.



Le groupe est rentré sur le centre pour le déjeuner, ravi de sa matinée !

Commission Travaux

Aménagement de sécurité d'équipements

Requalification de la RD 609 : sur les parapets du « pont du curé » conformément aux règles de sécurité imposées par le service routes du département, des mains courantes ont été installées. Coût 3 963 €.



Lotissement Les Grangettes : à la demande de riverains, des mains courantes ont été installées pour sécuriser l'accès au chemin des pommes par l'escalier longeant le bassin de rétention. Coût 648 €.



Ces 2 chantiers ont été confiés à l'entreprise Lauquet de Pézenas.

À la salle polyvalente Les Baumes

L'éclairage a été remplacé par un système à Leds plus efficace en éclairage et moins énergivore. Ces travaux pour un montant de 7 867 € seront subventionnés par le dispositif CEE (Certificat d'Economie d'Énergie).

En Mairie

Dans le cadre de la prévention au risque covid-19, nous avons augmenté la distanciation physique entre agents, une réorganisation avec réaffectation des bureaux a été convenue. L'ancienne scène est en cours d'aménagement en salle de réunion des services. Ces travaux sont confiés à deux entreprises locales : Eco Habitat pour les cloisons et Lionel ADELL pour la climatisation. Coût total 6 396 €.

ZAC La Pinède (tranche 1)

Les réseaux enterrés sont terminés – des réglages restent à réaliser pour le bassin de rétention des eaux pluviales – les aménagements des voies ont débuté. La livraison des premiers lots est prévue pour fin d'année 2020.

Au boulodrome

L'entreprise SANCHIS doit reprendre l'installation du nouvel éclairage dont l'efficacité d'éclairage est insuffisante. Cela retarde la requalification de l'aire de jeu. Montant prévisionnel des travaux 10 882 € (éclairage) + 19 356 € (surface de jeu). Ensuite, en périphérie, des butoirs bois seront installés ainsi qu'une palissade coupe-vent (en étude).

Parking des genêts d'or et pumtrack

L'installation de caméras de vidéo protection est en cours d'étude.

Tribune Libre Groupe Minoritaire

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EST-ELLE EN PÉRIL ?

Sidération et stupeur : Enseignante a été mon premier métier. Je suis sous le coup de l'émotion, comme vous tous, devant la barbarie qui s'est déchainée vendredi dernier à l'encontre de Samuel PATY, professeur d'histoire et de géographie. Son crime ? Expliquer sous ses différentes formes ce qu'est la liberté d'expression dans une démocratie à ses élèves de 4^e.

Ce n'est plus possible aujourd'hui dans certains établissements d'enseignement. Pourtant c'est par l'école et elle seule, que les choses peuvent et doivent changer. Rappelons-nous que l'école instruit et que la famille éduque : ne l'oublions pas. Le professeur est dans son rôle : l'instruction c'est apprendre des autres, tous les autres, c'est s'enrichir à leurs contacts, former son esprit... L'éducation c'est apprendre avec les autres... grandir... c'est la socialisation (famille, amis...).

S'instruire c'est apprendre à réfléchir, à raisonner, à s'exprimer librement, à exercer son jugement et son esprit critique, c'est juste ce que faisait Mr PATY, démontrer à ses élèves qu'on peut accéder à des savoirs qui rendent possible l'autonomie intellectuelle et le libre arbitre. La liberté d'expression : nous dirons toujours avec force, détermination et courage et par tous moyens, notre opposition à ceux qui brident, censurent, interdisent, règlementent la liberté d'expression.

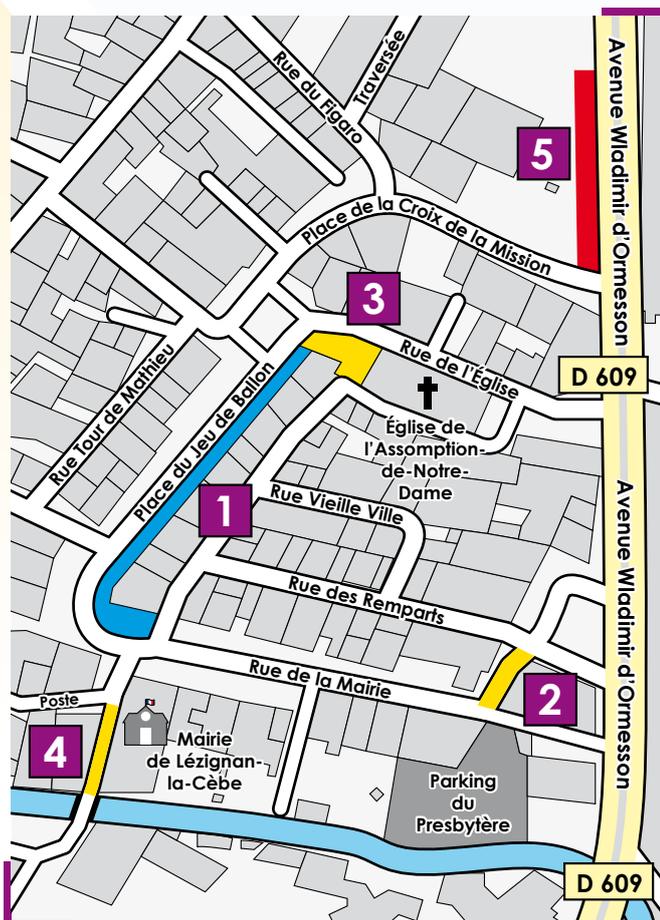
Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne. (Victor Hugo)

Plan de circulation - Stationnement

Une nouvelle phase d'organisation de la circulation et du stationnement automobile va être engagée en cœur de village.

Elle vise à faciliter l'accès aux services et espaces publics (mairie, agence postale, parkings), à l'église et aux commerces locaux.

À la suite de la concertation réalisée auprès des commerçants, les concitoyens sont invités à faire part de leurs avis et suggestions par courrier à déposer en mairie ou par e-mail à : consultation@mairie-lezignan-la-cebe.fr



1. Rue de la Mairie/ place du jeu de ballon :
Création d'une zone bleue, du mardi au samedi de 8h00 à 18h00, durée maximum autorisée 30 minutes.

Définition de la zone bleue : La zone bleue est une zone de stationnement réglementée, limitée dans la durée. Il ne s'agit pas d'un parking à proprement parler, mais d'une zone où le stationnement en voirie est autorisé. Peuvent s'y garer les automobilistes qui possèdent un disque de stationnement.

2. Rue de la Mairie/ Place des templiers / parking du presbytère :

Mise en place d'un double sens de circulation avec sens de priorité à la sortie du parking en direction de la place des templiers.

3. Parvis de L'Église :

Circulation et stationnement interdits des véhicules ; aménagement d'un espace devant « le parvis ».

4. Poste de police :

Pérennisation du double de sens de circulation, avec sens prioritaire.

5. Wladimir D'Ormesson :

Matérialisation des places de stationnement.

Solidarités Actions Sociales

Depuis plusieurs années, la municipalité soutient l'association Centre Hérault, située à Pézenas, association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

Elle est née de l'engagement de parents et d'amis, femmes et hommes désireux de s'associer pour s'entraider et aider leurs enfants en situation de handicap mental à grandir et à s'épanouir.

À Lézignan la Cèbe, Mme Cathy COLIN en charge des solidarités, a pris la responsabilité de l'opération « **Brioche de l'Amitié 2020** ».

54 Brioche ont été achetées par des particuliers et 156 par la commune. Les Brioche de la commune ont été découpées par M. David CARON, puis distribuées à chaque enfant de l'école par son enseignant.



La commune apporte également son soutien aux associations de solidarités suivantes :
La Ligue – Les Restos du Cœur – l'UNAPEI - Les Amis d'Alonzo.

La chorale, « Lez'Enchanté ». Déjà 3 répétitions...

Qui sommes- nous ?

Un groupe mixte, dynamique, avec 19 personnes réparties en 3 pupitres : sopranos, altos, basses. S'il fallait résumer notre association en quelques mots, nous dirions que c'est une chorale où il fait bon vivre, où le sérieux de l'apprentissage des chants est ponctué de moments festifs et où les mots amitié et solidarité prennent tout leur sens. Le responsable de la chorale est Nicolas WYDERKOWSKI et le responsable musical est Patrick GIRARD.



Que chantons- nous ?

Nous avons un répertoire varié qui va du classique au moderne, ainsi que variété française.

Qui peut se joindre à nous et quand ?

Des adultes qui aiment chanter, sans connaissance particulière de la musique et du solfège. Répétitions tous les vendredis de 19h à 21h dans la salle polyvalente.

Besoin de renseignements ? vous pouvez contacter Mme Patricia Rouat :

prouat@lezignanlacebe.fr

Jeunesse et Vie Associative

Élections au Conseil Municipal des Enfants

Jeudi 15 Octobre 2020, s'est déroulée dans la Salle Polyvalente, l'élection du conseil Municipal des Enfants. Les électeurs sont les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2. Ils ont eu à renouveler 3 enfants partis au Collège et à en élire 4 supplémentaires car, désormais le conseil doit être constitué de 19 membres au lieu de 15.

79 inscrits, 74 votants : 70 exprimés, 1 nul, 3 blancs.

Onze candidats se sont présentés au vote de leurs copains et après dépouillement, voici les 7 nouveaux élus : Raphaël BONNET (10 voix) Kelya CARON (11 voix) Cyril CANAC (6 voix) Shana MARCOS-FREY (9 voix) Dylan OCCHUIZZII (5 voix) Annabelle RAUX (10 voix) Diego SASTRE (9 voix).

La première réunion des élus du nouveau conseil est fixée au lundi 9 novembre 2020 à 17h à la salle polyvalente.

Les conseillers recevront leurs nouvelles écharpes.



Foyer Rural

Mardi 13 Octobre 2020, c'est à la M.V.A qu'a eu lieu l'Assemblée Générale du Foyer Rural.



Ordre du Jour : Renouvellement Bureau.

Un nouveau bureau « 100 % féminin » reprend le flambeau, voici les 3 élues :

- Mme Lisiane MICHEL : Présidente
- Mme Patricia ROUAT : Trésorière
- Mme Carine DESBOUIS : Secrétaire

Nous remercions les membres de la précédente équipe qui avait relancé les activités du Foyer rural et nous félicitons pour leur engagement les nouveaux dirigeants auxquels nous souhaitons une totale réussite.

Informations Générales

Recensement de la population

Le recensement se déroulera dans notre commune du 21 janvier au 20 février 2021. Pour ce faire, la commune recrute 4 agents recenseurs qui, sous la responsabilité du coordonnateur communal, procèdent à la collecte des informations auprès des habitants.

L'agent recenseur doit :

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordinateur,
- Déposer les questionnaires et collecter les données dans les délais impartis,
- Tenir à jour un carnet de tournée,
- Rendre-compte régulièrement de l'avancement du travail auprès du coordonnateur communal.

Si vous êtes intéressés et disposez d'une grande disponibilité (lundi au samedi et en soirée) et n'exercez pas de fonctions électives sur la commune, merci d'adresser votre candidature pour le 2 décembre 2020 à 12h à : dgs@lezignanlacebe.fr

Recensement Militaire

Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2004, doivent se faire inscrire en Mairie du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020 munis de leur Carte Nationale d'Identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

L'Agglo, Régie Intercommunale de l'eau

Pour toute demande de branchement aux réseaux eau, assainissement ou en cas de problème technique (fuite, remplacement de compteur, égout bouché...)

vous devez composer le 04 67 90 99 55

En cas de problème technique le week-end voici le numéro d'astreinte à composer :

07 87 62 36 81

Des travaux à réaliser ? Le dispositif Objectif Rénov' est fait pour vous !

Vous souhaitez rester à votre domicile le plus longtemps possible et dans un environnement adapté à votre avancée en âge ou à votre handicap mais votre logement nécessite des travaux d'adaptation ?

L'agglo vous aide à financer vos travaux grâce à l'opération « Objectif Rénov' ».

Que votre projet porte sur la suppression d'une baignoire, la création d'une douche à l'italienne, l'installation d'un monte-escalier ou d'un ascenseur, l'adaptation des accès au logement, ou bien sur tout autre aménagement nécessaire pour favoriser votre maintien à domicile, plusieurs financeurs peuvent vous apporter des aides directes : Agence Nationale de l'Habitat, Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Action Logement, caisse de retraite, MDPH, etc.

Vous souhaitez vous renseigner et connaître en détail les conditions d'attribution ?

L'Agglo met à votre disposition une équipe de professionnels pour vous renseigner et vous aider dans les démarches.

Si vous avez aussi un projet de travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, fenêtres...), des aides financières spécifiques vous sont également proposées !

Contactez sans attendre La Maison de l'Habitat par téléphone au :

04 67 21 31 30

pour être mis en relation avec Urbanis ou bien adressez votre demande par mail :

maisonhabitat@agglohm.org

en précisant vos coordonnées et l'adresse de votre projet de travaux.

Pandémie Covid 19

Nous vivons une très difficile période.

Alors, en toutes circonstances notre solidarité est indispensable.

Nous étions nombreux, face à la propagation du virus, à en redouter les conséquences et les décisions qui viennent d'être prises.

Pouvons-nous éviter cela ? La faute à qui ???...

Nous pourrions ouvrir d'interminables débats... Aujourd'hui, une seule chose est sûre, dans la situation actuelle nous sommes contraints de nous protéger en respectant des interdictions et des obligations fixées par le plan de confinement imaginé pour nous protéger à nous, concitoyens, à nos soignants et à tous ceux qui quotidiennement travaillent pour nous nourrir, pour assurer notre sécurité et notre bien-être malgré tout.

En mairie, une cellule de crise (agents, élus et membres de notre CCAS) est constituée. Nous avons pris toutes les dispositions pour assurer la continuité de nos services et la bienveillance pour les plus fragiles de nos concitoyens. Nous sommes en attention sur toutes les évolutions.

La commune dispose d'un stock de masques en tissu réutilisables après lavage. Pour obtenir une dotation vous devez prendre contact en mairie avec le CCAS de la commune, CCAS@lezignanlacebe.fr responsable Mme Cathy COLIN.

Confinement Économique

De nombreux petits commerces et entreprises de services qui sont contraints de fermer n'auront pas la capacité à résister à une nouvelle chute de leur activité. Pour notre village, ce sont principalement les 3 salons de coiffure qui sont touchés. Pourtant, il nous semble que pour ces services, les gestes barrières sont faciles à organiser. Avec l'Association des Maires de France nous sollicitons auprès du gouvernement une correction de ces mesures excessives et inéquitables.

Puisqu'il semble que nous soyons contraints à vivre avec ce coronavirus, l'état pourrait changer son logiciel pour organiser la vie publique et sociale plutôt que de l'interrompre.

Pour vos déplacements

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Terrorisme

Quelques jours après l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine, à nouveau le fanatisme a frappé. C'est à Nice, lors d'une attaque au couteau qu'au cœur de la maison de dieu la basilique Notre-Dame-de-l'Assomption trois victimes sont tombées.

Le constat est amer, notre manière de vivre, notre liberté, nos valeurs fondamentales continuent d'être attaquées.

Aux familles et aux proches des victimes nous adressons nos condoléances.

Les moyens de sécurité et la police municipale mis en place par la municipalité de Nice ont été efficaces et ont certainement évité d'autre victime.



SOYEZ
**ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**

PAR
LA MAIRIE DE
LEZIGNAN-LA-CÈBE
DIRECTEMENT
DANS VOTRE POCHE
ET GRATUITEMENT

SIMPLE ET GRATUIT

OFFERT PAR LA MAIRIE



PANNEAUPOCKET

Ma Commune de **Lézignan-la-Cèbe** dans la Poche

SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur AppStore ou PlayStore.

2

Ouvrez **PanneauPocket** et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.



Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la Mairie de **Lézignan-la-Cèbe** s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de votre Commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Flashez-Nous



DOCUMENT NON CONTRACTUEL - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE